

Attribution d'une subvention de fonctionnement suite au tremblement de terre au Japon



Projet de délibération pour une subvention de **15000 €**

à l'association **Amicale des Ressortissants Japonais à Lyon et en Rhône-Alpes** dite association **Nihonjin Kai**

pour l'action menée **en faveur des victimes du séisme et du tsunami** survenu le 11 mars 2011 dans le **Nord-Est du Japon.**

Présentation de l'association Nihonjin Kai

■ Créée en 2009, l'association **Nihonjin Kai** rassemble les japonais de Lyon et de la région et assure la promotion d'échanges culturels et économiques entre les deux pays. Le Consul général du Japon en est le Président d'honneur.

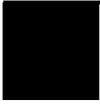
■ Organise des manifestations et des projets à caractère pédagogique, culturel et économique : défilés kimonos, cérémonies de thé, projection films japonais, calligraphie, ateliers de cuisine, cours de langue, conférences sur le Japon : accès au marché japonais etc.



ONLY LYON

Présentation des actions menées

- L'association mène plusieurs actions s'inscrivant dans l'élan de solidarité collectif en faveur de la population sinistrée :
 - Mois de mars : mobilisation de la communauté japonaise de Lyon, en particulier les entreprises japonaises implantées
 - 26 mars : concert de charité avec des solistes japonais du conservatoire de région
 - 26 et 28 mars : mobilisation de bénévoles japonais pour une collecte de dons au Festival Quai du Polar et à la Foire de Lyon
 - Journée du 2 avril, collecte de dons par les élèves du Lycée Ampère dans les rues de Lyon (en collaboration avec la Croix Rouge)
 - Fin avril à l'Hôtel de Ville de Lyon : organisation d'un concert de charité avec les solistes japonais de l'Orchestre National de Lyon et de l'orchestre de l'Opéra de Lyon
- Tous les **fonds collectés** par l'association Nihon Jinkai comme la subvention du Grand Lyon seront **intégralement versées à la Croix Rouge japonaise par l'intermédiaire de la Croix Rouge française.**
- Montant collecté à ce jour par l'association hors subvention : **24 261 €**
+ Subvention du Grand Lyon : **15 000 €** + Subvention de la Ville de Lyon : **15 000 €**



ONLY LYON



URGENCE
JAPON
pour faire un don*
www.croix-rouge.fr
ou par chèque : **Croix-Rouge française**
«catastrophe Japon 2011»
75678 Paris Cedex 14

 
日本赤十字社 **croix-rouge française**

* Si les besoins relatifs à cette action sont couverts ou que les contraintes opérationnelles ne permettent pas la poursuite de l'action, les dons seront affectés à une autre cause. Vous pouvez accéder aux détails des règles de gestion sur les dons appliqués par la Croix-Rouge française et aux informations facilitées sur : www.croix-rouge.fr/leweb - Transparence - - Dans : pour la Croix-Rouge française - -